



Commune de
PERROY

Perroy, le 15 juillet 2025 – JDR-MPA

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 4 décembre 2025

Préavis N° 11/2025

NOUVEAU REGLEMENT DES SEPULTURES ET DU CIMETIERE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à adopter un nouveau règlement communal des sépultures et du cimetière. Inspiré du règlement-type cantonal, ce projet, dans une version simplifiée pour une commune comme celle de la taille de Perroy, a reçu l'aval du Service cantonal de la santé publique.

2. Contexte

Actuellement la commune ne dispose pas d'un règlement complet mais uniquement de décisions municipales portant sur des aspects particuliers prises à différentes dates.

La Municipalité a donc estimé nécessaire de proposer un nouveau règlement et une annexe portant sur les taxes et émoluments.

3. Principales modifications

Le nouveau règlement apporte des clarifications et des détails supplémentaires aux procédures et responsabilités.

Les compétences de la Municipalité et du Préposé sont décrites de manière plus exhaustive.

Les divers tarifs ont été revus, pour correspondre aux frais effectifs et assurer une meilleure couverture des coûts.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis N° 11/2025,
- entendu le rapport de la commission ad'hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le règlement des sépultures et du cimetière et son annexe ;
- de fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, ses salutations distinguées.

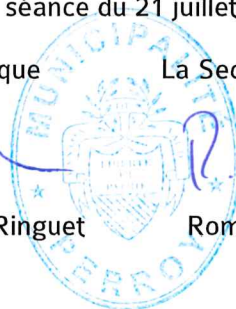
Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 21 juillet 2025

La Vice-Syndique

La Secrétaire adjointe



Juliette Leprince-Ringuet



Romaine Débieux

Annexes : projet de nouveau règlement des sépultures et du cimetière et son Annexe I